

FORMULAIRE TECHNIQUE D'INSCRIPTION :

REPLIR EN LETTRES CAPITALES

Titre : _____ Visa n° : _____

Réalisateur/trice : _____

Année d'achèvement : _____ Genre : _____ Durée : _____

FORMAT : DV CAM Mini DV DVD BETACam DigiBeta Autre

Résumé : _____

REALISATION : (nom, prénom, adresse) _____

_____ Email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Portable : _____

PRODUCTION : (nom, adresse) _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____

Scénario : _____ Image : _____

Son : _____ Musique : _____

Montage : _____ Animation : _____

Interprétation : _____

Film déjà projeté :

- **En France :** _____ **A l'étranger :** _____ **Pays :** _____

Ce film a-t-il fait l'objet de :

- Prix ou mentions : _____

S'agit-il d'une première œuvre ? _____

Si non, réalisation antérieure (excepté films de commande ou publicitaire)

Titre	Année	Durée	Support :	Prix ou mentions (le plus important et l'année d'obtention)

Film en préparation : _____

Remarques éventuelles : _____

JOINDRE :
DVD,
ET PAR MAIL : PHOTOS DU FILM, DOSSIER DE PRESSE, CV

L'inscription implique l'acceptation du règlement du festival (cf. verso)

Nom, date, et signature :

REGLEMENT

L'association Séquence Court métrage organise un concours vidéo ouvert à tous, intitulé « **Compétition Vidéo Fiction** » et « **Compétition Vidéo Animation 2D, 3D** »

1. Tous les genres, tous les sujets, produits en support vidéo sont acceptés.
2. La durée maximale : 26 minutes
3. Les standards de support acceptés sont le Mini DV, le DVCam et le DVD, Beta... (tous sauf argentique)
4. Chaque production doit être postérieure au 01 janvier 2010
5. Chaque vidéo doit parvenir **avant le 30 juin 2012**, date limite, accompagnée de sa fiche d'inscription dûment remplie à :

SEQUENCE COURT METRAGE

17 Place Dupuy
31000 TOULOUSE

Art. 5. Deux prix seront décernés suite au vote du public

Art. 6. Une commission de visionnage proposera le programme composé par les films sélectionnés, ils seront projetés lors des deux soirées finales (date reste à définir). Ils seront soumis au vote du public.

Art. 7. Les prix (décerné par le vote du public le soir même) restent à définir.

Art. 8. Afin d'assurer la promotion de la manifestation, les ayants droits des films sélectionnés donnent leur accord, à titre gracieux afin qu'un extrait ou la totalité de leur réalisation puisse être utilisé gratuitement dans les médias (télé, câble, radio, presse écrite, Internet, catalogue).

Art.9. Suite à un très grand nombre de films reçus, les réalisateurs ou producteurs se verront informés par e-mail uniquement **si la décision est positive.**

Art. 10. Les copies en DVD qui ont été envoyées pour la présélection, ainsi que tout autre support (photos, extraits, CV, dossier de presse) vont être gardés aux archives de l'association, et elles peuvent être consultées strictement sur place.

Art. 11. L'inscription au concours et la participation implique l'acceptation de ce règlement.

SEQUENCE COURT METRAGE

17 Place Dupuy
31000 TOULOUSE
France

www.sequence-court.com